

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

NATO UNCLASSIFIED AND PUBLIC DISCLOSED

1053

R P A

503

1978

EXEMPLAIRE N° 116
COPY

ORIGINAL : ANGLAIS
30 mai 1967

NATO SECRET
DOCUMENT
C-M(67)33

LES TACHES FUTURES DE L'ALLIANCE

Rapport intérimaire du Groupe spécial sur les tâches futures de l'Alliance destiné au Conseil en session ministérielle

Le Groupe spécial sur les tâches futures de l'Alliance s'est réuni le 29 mai 1967 et a approuvé le texte d'un rapport intérimaire au Conseil de l'Atlantique Nord, qu'il a préparé conformément à la décision du Conseil du 22 février 1967 (1).

2. Le Conseil a, par la suite, décidé de soumettre ce rapport aux Ministres, comme il est envisagé dans la Résolution adoptée par le Conseil le 16 décembre 1966 (2).

3. En vue de donner suite à cette Résolution du 16 décembre 1966, le Conseil s'est réuni à plusieurs reprises au cours des semaines suivantes, et notamment le 15 février, avec la participation de plusieurs Ministres et hauts fonctionnaires venus des capitales, et le 22 février, date à laquelle il a pris la décision (1) de créer un groupe spécial en vue d'étudier (a) "l'évolution de la situation politique du point de vue de ses influences sur les objectifs de l'Alliance et (b) les tâches dont l'Alliance devra se charger dans l'avenir". Ce Groupe, à participation non limitée, était composé de représentants désignés par les gouvernements, et présidé par le Secrétaire Général. Il s'est réuni pour la première fois le 6 mars 1967.

4. Il avait pour première tâche de prendre une décision sur deux points particuliers : (a) la liste des questions à examiner et (b) la façon dont l'étude de ces questions devrait être organisée. Après plusieurs réunions, le Groupe spécial a, le 20 mars, approuvé un document qui peut être considéré comme sa charte de travail pour les études sur les tâches futures de l'Alliance.

(1) C-R(67)9, paragraphe 4

(2) C-R(66)71, paragraphe 1

voir dossier PA 3-1-2 B (pu) (66-67)

NATO SECRET

5. Ce document subdivise les études à entreprendre en quatre rubriques principales, à savoir :

(1) Relations Est/Ouest

Objectifs politiques de l'Alliance :

- (a) d'une manière générale, les relations Est/Ouest à la lumière d'une analyse de la politique étrangère de l'Union soviétique et des pays d'Europe de l'Est ;
- (b) en ce qui concerne la sécurité européenne, le problème allemand et la nature d'un règlement européen.

(2) Relations entre les Alliés

Possibilités de renforcer les liens entre les pays de l'Alliance en général ; possibilités d'une coopération intereuropéenne au sein de l'Alliance ; conséquences à long et court terme de l'unification de l'Europe ; les bases idéologiques et l'unité de l'Alliance.

(3) Politique générale de défense de l'Alliance

Evolution de la sécurité collective et régionale ; principes régissant la stratégie de l'Alliance et le niveau et le déploiement des forces ; conséquences sur l'équilibre des forces de diverses propositions - contrôle des armements et désarmement, réduction équilibrée des forces ; arrangements nucléaires.

(4) Evolution de la situation dans les régions extérieures à la zone OTAN

6. Le Groupe spécial a également décidé de créer quatre sous-groupes chargés d'étudier ces questions et a autorisé ces derniers à organiser leur travail comme ils le jugeraient bon, afin de leur ménager une totale liberté de discussion et une grande souplesse dans l'exécution de leurs tâches. Ces groupes sont ouverts à tous les membres de l'Alliance et au Secrétaire Général et/ou à ses représentants. Enfin, il a été décidé que la présentation de chaque question serait confiée à une délégation nationale, qui aura la possibilité de désigner un rapporteur.

7. En conséquence, les quatre sous-groupes travaillent sous les directives des rapporteurs ci-après, nommés par leurs gouvernements :

<u>Relations Est/Ouest</u>	: M. J.H.A. Watson, Sous-secrétaire d'Etat adjoint, Foreign Office (Royaume-Uni)
	M. J. Schütz, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (Allemagne)
<u>Relations entre alliés</u>	: M. Paul-Henri Spaak, Ministre d'Etat (Belgique)
<u>Politique générale de défense</u>	: M. Foy Kohler, Sous-secrétaire d'Etat délégué (Etats-Unis)
<u>Relations avec les autres pays</u>	: Dr. C.L. Patijn, Professeur de l'Université d'Utrecht (Pays-Bas), Chaire des relations politiques internationales.

8. Depuis leurs premières réunions des 17 et 18 avril, tous les sous-groupes se sont rencontrés à plusieurs reprises et ont examiné des questions de fond et de procédure soumises verbalement ou par écrit par les rapporteurs, les membres des sous-groupes et le Secrétaire Général. Ces réunions ont été marquées par une absence totale de formalisme et par le vif désir d'examiner les problèmes de l'Alliance de façon approfondie et dans un esprit nouveau. On était convaincu par ailleurs que les sous-groupes ne pourraient pas s'acquitter de leurs tâches comme il convient, si des délais trop brefs leur étaient imposés. En conséquence, et étant donné le temps qu'il faudrait consacrer à l'organisation du travail, aucun de ces sous-groupes n'a encore cherché à établir un rapport de fond.

9. Au Sous-groupe I, les corapporteurs du Royaume-Uni et de l'Allemagne ont présenté un document préliminaire dans lequel étaient incorporées les suggestions faites par des membres du Sous-groupe. Après avoir proposé un objectif de base commun pour les politiques des alliés à l'égard de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est au cours de la prochaine décennie, le document expose les questions qui, dans les domaines suivants, appellent un examen :

- (i) relations Est/Ouest en général et nature de la détente ;
- (ii) règlement européen et principes qui devraient régir ce règlement ;
- (iii) problème allemand - dont la solution doit figurer dans tout règlement équitable et, par là même durable, ou être garantie par un tel règlement ;
- (iv) mesures et procédures pratiques qui s'offrent à l'Alliance et à chacun de ses membres.

Une annexe à ce document énumère certaines influences qui pourraient actuellement inciter les gouvernements de l'Union soviétique et des pays de l'Europe de l'Est à développer la détente. Une autre annexe propose deux manières de développer les relations avec les pays d'Europe de l'Est au cours des cinq prochaines années, en partant des hypothèses les plus optimistes et les plus pessimistes, afin de déterminer les limites dans lesquelles se déroulera probablement la suite des événements.

Les discussions sur les questions de fond ont porté jusqu'ici sur les relations Est/Ouest en général, sur la nature de la détente, sur le multilatéralisme et le bilatéralisme dans le contexte diplomatique actuel et sur la question de savoir si la détente doit être indivisible. Faute de temps, il n'a pas encore été possible d'examiner au fond la question du problème allemand et d'un règlement européen.

10. Au Sous-groupe II, M. Spaak a soumis un questionnaire sur les relations entre les Alliés, questionnaire qui est divisé en cinq parties : I. Introduction ; II. Les bases idéologiques et l'unité de l'Alliance ; III. Les possibilités de resserrer les liens entre les pays de l'Alliance dans leur ensemble ; IV. Les possibilités d'une coopération intereuropéenne, et V. Les conséquences d'une unification européenne. A la suite d'une réunion du Sous-groupe, M. Spaak s'est chargé d'établir, pour examen par le Sous-groupe, un premier document portant sur le fond.

11. Au Sous-groupe III, le Rapporteur a proposé un schéma préliminaire de rapport définitif qui pourrait servir de base de discussion. A la suite de la deuxième réunion à laquelle ce document a été examiné, le rapporteur a établi un schéma révisé qui est articulé comme suit : Introduction ; I. La situation politique et militaire actuelle ; II. Le rapport

entre la politique et les programmes de sécurité de l'OTAN d'une part, et les objectifs politiques plus larges de l'Alliance d'autre part ; III. Récapitulation : A. Quel rôle la politique de sécurité de l'OTAN peut-elle jouer pour amorcer et atteindre en définitive un futur règlement politique européen ? (1) De quelle manière la politique de défense de l'OTAN contribue-t-elle à une réconciliation Est/Ouest et à l'unification de l'Allemagne ? De quelle manière entrave-t-elle cette évolution ? (2) Est-il possible d'apporter à la politique, à la structure et aux programmes de défense de l'OTAN des modifications propres à améliorer les possibilités de réconciliation Est/Ouest et d'unification de l'Allemagne ? B. Quels sont les principaux éléments d'une politique de sécurité de l'Alliance, y compris les mesures appropriées de contrôle des armements qui : (1) continueront à garantir la sécurité et la liberté de l'Ouest, en tant que base indispensable des solutions politiques, (2) apporteront une contribution directe à la réalisation des objectifs politiques d'ensemble de l'Alliance, et en particulier à une paix durable en Europe ? C. Quelles devraient être à l'avenir les principales tâches de défense de l'Alliance, compte tenu de notre analyse des tendances politiques et militaires pour les prochaines années ?

12. Au Sous-groupe IV, après une réunion consacrée à l'examen du mandat, le Rapporteur a soumis un projet de rapport sur le fond. Ce rapport comprend une introduction générale et un plan d'examen des problèmes extérieurs à la zone atlantique qui risquent de compromettre les intérêts ou la cohésion de l'Alliance. Le plan lui-même est divisé en trois parties : I. Evénements politiques affectant directement la sécurité de la zone atlantique ; II. Evénements politiques n'affectant pas directement la sécurité de la zone atlantique, mais dans lesquels certains membres de l'OTAN sont concernés ; III. Problèmes internationaux de caractère universel pour lesquels le monde occidental doit assumer sa part de responsabilité.

13. Les documents présentés ont tous un aspect extrêmement important : ils soulèvent tous avec franchise des questions fondamentales concernant les grands problèmes qui se posent à l'Alliance. Dès le début, l'étude a utilement permis une libre discussion des problèmes difficiles et délicats qui sont du plus grand intérêt pour l'avenir de l'Alliance.

14. Cette étude en est maintenant à sa première phase, au cours de laquelle tant les Rapporteurs que les membres des sous-groupes ont toute latitude pour proposer des initiatives et exprimer leurs points de vue personnels. Conformément

NATO SECRET
C-M(67)33

- 6 -

au mandat de ces sous-groupes, cette phase sera suivie d'une seconde, consacrée à la coordination et aux conclusions, au cours de laquelle les positions des gouvernements seront alors déterminantes. Les travaux de la première phase accomplis jusqu'à présent sont encourageants, et l'étude qui en résultera fournira peut-être aux gouvernements une base utile de conclusions constructives.

(Signé) Manlio BROSIO
Président

OTAN/NATO
Paris (16e)

NATO SECRET